

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephane picotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/73065a7b21eb8c91e33a2df8>

Date d'obtention : 2021-04-14 19:29:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1-L'information doit venir de la part des jeunes de l'école et de façon volontaire
- 2-Elle doit être objective et ce à partir des infos des jeunes.
- 3-Nous devons valider les informations à partir du questionnaire professionnel
- 4-Nous devons sécuriser les adolescents et les impliquer dans la démarche afin qu'ils puissent faire partie prenante du processus sexto
- 5-Dans une situation malveillante nous devons agir plus rapidement tout en respectant la procédure

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que plus il y a d'acteurs dans la situation sexto plus la situation se complexifie et peut prendre une direction préjudiciable pour la victime

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque nous sommes en position de malveillance et lorsque ce sont les parents qui deviennent les dénonciateurs